



## Au conseil intercommunal de l'ASIPE

### Préavis No 3/2023

Rapport de la commission de gestion-finance sur le  
Préavis 3/2023 – Budget de fonctionnement 2024

---

Monsieur le président,  
Mesdames, Messieurs les conseillers,

La commission de gestion-finance de l'ASIPE s'est rencontrée le 25 juillet afin de discuter des divers documents reçus. Une liste de question a été transmise au CODIR, puis le 23 août, la commission a siégé en compagnie de représentants du CODIR, dont le Président et le responsable des finances, ainsi que du directeur administratif. Nous remercions les membres du CODIR et le directeur administratif pour les compléments d'informations qu'ils ont apportés et pour les réponses aux questions de la commission de gestion-finance qui était composée de :

- M. Frédéric Gallaz
- Mme. Dominique Gilliand
- Mme. Stéphanie Jan
- Mme. Emilie Losey
- M. François Vessaz (président-rapporteur)

#### Préambule

Le budget 2024 tel que présenté par le CODIR affiche des charges et revenus équilibrés pour un montant de CHF 12'153'706.61, en augmentation de 38% par rapport au comptes 2022 et de 27% par rapport au budget 2023. Le budget 2024 est quasiment le double des comptes 2018. Les principales raisons de ces augmentations sont analysées dans les points suivants de ce rapport.

La commission a passé en revue l'intégralité des postes et questionné le CODIR sur les principaux écarts ou sur les remarques accompagnants le budget qui ont également suscité des réactions. La commission a également pris connaissance des comptes 2022 et du budget 2023 de l'ASIEGE, afin de pouvoir avoir un point de comparaison dans ce budget qui intègre de nouvelles communes.

## Considérations

### Intégration des communes de l'ASIEGE

Le budget 2024 inclut toutes les communes actuelles de l'ASIEGE ; à savoir Valbroye, Henniez et Villarzel qui seront membres de l'ASIPE dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024, ainsi que Champtauroz et Treytorrens qui bénéficieront de prestations de l'ASIPE en 2024 puisque ces communes seront enclassées sur Fribourg uniquement à partir de la rentrée d'août 2024.

Le budget 2024 est sans surprise bien plus élevé qu'en 2023 puisqu'il englobe les communes actuelles de l'ASIEGE. A titre de comparaison, nous avons additionné les comptes/budget de l'ASIPE et de l'ASIEGE de ces dernières années en déduisant les prestations qui apparaissent dans les deux budgets (participation ASIEGE pour le secondaire, ...).

|                   | ASIPE            | ASIEGE           | SOUS-TOTAL        | Prestations réciproques | TOTAL             |
|-------------------|------------------|------------------|-------------------|-------------------------|-------------------|
| <b>Comptes 21</b> | CHF 7'382'148.62 | CHF 2'444'584.54 | CHF 9'826'733.16  | CHF 523'427.55          | CHF 9'303'305.61  |
| <b>Comptes 22</b> | CHF 8'767'702.50 | CHF 2'582'417.35 | CHF 11'350'119.85 | CHF 584'380.85          | CHF 10'765'739.00 |
| <b>Budget 23</b>  | CHF 9'587'141.19 | CHF 2'651'680.00 | CHF 12'238'821.19 | CHF 638'300.00          | CHF 11'600'521.19 |
| <b>Budget 24</b>  |                  |                  | CHF 12'153'706.61 |                         | CHF 12'153'706.61 |

Selon cette comparaison, le budget 2024 présenté est plus élevé d'environ CHF 550'000.- que les budgets 2023 de l'ASIPE et de l'ASIEGE réunis. Cette augmentation est en partie explicable par les points suivants.

### Révision du système salarial

Le point le plus discutable de ce budget 2024 concerne la révision du système salarial mentionnée en seconde moitié de la page 2 du préavis. Cette révision est entrée en vigueur en juin 2023 au moyen d'une directive édictée par le CODIR.

Sur la forme, cette décision est problématique puisque la compétence de définir le système salarial relève du Conseil intercommunal, et non du CODIR, selon l'article 14, alinéa 1, chiffre 11 des statuts de l'ASIPE, ainsi que l'article 4, alinéa 1, chiffre 9 de la Loi sur les communes.

Sur le fond, si l'on compare la masse salariale 2023 de l'ASIPE en appliquant l'ancien et le nouveau système salarial, il en résulte une augmentation de CHF 98'449.35 sur une masse salariale de CHF 1'463'000, soit une augmentation de l'enveloppe salariale annuelle de 6.73% que l'on peut qualifier de plutôt généreuse au regard du contexte économique actuel, sachant que l'ancien système avait pour référence celui de l'État de Vaud.

La commission de gestion-finance a également déjà demandé plusieurs fois par le passé, et ce encore dans le cadre de l'examen des comptes 2022 au travers de son vœux N° 1, « de porter une attention particulière à l'augmentation des charges dans les domaines de l'administration générale ».

La commission de gestion-finance regrette cette manière de procéder et constate que le conseil intercommunal se retrouve de facto mis devant le fait accompli, puisque revenir sur ces augmentations déjà accordées depuis juin 2023 générerait passablement de frustration auprès des collaborateurs.

**Vœux n° 1** : qu'un règlement du personnel de l'ASIPE soit soumis au conseil intercommunal dans les plus brefs délais.

### Transports

Le coût des transports scolaires reste stable, voir augmente légèrement, entre 2022 et 2024. La commission constate avec regret que les diverses optimisations dans les trajets (regroupement à Corcelles, ...) ou l'augmentation du volume des contrats (intégration des communes de l'ASIEGE, ...) ne permettent hélas pas de diminuer ces coûts.

### Augmentation des coûts des UAPE

Si comme le démontre le tableau en bas de page 7 du préavis, les coûts par élève et par habitant sont stabilisés, voir réduits, pour le primaire et le secondaire, cela n'est malheureusement pas le cas pour le parascolaire. Il serait d'ailleurs souhaitable que le tableau contenant les coûts par élève et par habitant du parascolaire apparaisse également dans le préavis.

|              | Parascolaire |              |
|--------------|--------------|--------------|
|              | C/Hab        | C/élè. Prim. |
| Comptes 2017 | 0.96         | 10.21        |
| Comptes 2018 | 3.08         | 33.24        |
| Comptes 2019 | 6.52         | 70.54        |
| Comptes 2020 | 5.76         | 63.31        |
| Comptes 2021 | 10.47        | 112.42       |
| Comptes 2022 | 18.50        | 196.44       |
| Budget 2023  | 28.81        | 309.31       |
| Budget 2024  | 40.17        | 430.77       |

L'augmentation s'explique par le fait que des UAPE existantes ont ouvert plus de modules (i.e. places d'accueil) et que l'UAPE de Valbroye « Le P'tit Bosset » a également rejoint l'ASIPE.

Néanmoins, la commission relève avec satisfaction qu'un de ses vœux précédents a été pris en compte et qu'une structure restera ouverte pendant les périodes de vacances scolaires (UAPE Croc'Vacances pour un montant de CHF 160'000).

## Conclusions

Malgré les quelques points relevés ci-dessus, la commission de gestion-finance est d'avis que le budget 2024 est réaliste et conforme.

Nous remercions le CODIR et la Direction de l'ASIPE pour la réalisation de ce budget 2024. Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

- Vu le préavis 3/2023 du Comité de direction de l'ASIPE
- Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier ce budget
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

## DECIDE

**Article 1** d'approuver le budget de fonctionnement 2024 tel que présenté.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Pour la commission de gestion-finance :

Emilie Losey

Stéphanie Jan

Dominique Gilliand

Frédéric Gallaz

François Vessaz (président-rapporteur)